Conseil municipal du Mercredi 19 Juin 2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 064-216401240-20240619-362024-DE

Présents **12/14:** ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne- IBARROLA Pascal URRIZAGA Peio- MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne Marie - ONDICOL Beñat - ORHATEGARAY Ramuntxo, Monique OXOBY- ETCHEVERRY Bernadette

Absents **1/14 :** ARROSSA Lidia- -

Convocations transmises le 25-05-2024

2024/36- Fond de concours accessibilité pour les travaux Karrika

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 et prolongé par délibération OJ38 du 18 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2022 par laquelle la CAPB a attribué un fond de concours Accessibilité au titre des travaux opérés dans le lieudit Karrika pour un montant de 7910,51€.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE - d'approuver la décision citée ci-dessus.

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : Jean-Michel ANCHORDOQUY